

Communication hors forfait à l'insus du forfaitaire

Par ODEV, le 25/01/2010 à 10:14

Bonjour,

Mon frere étais avec une femme qui s'interressais plus à son compte bancaire qu'à lui et il a donc décidé de la quitter. Malheureusement ,sa gentillesse l'a poussé à souscrire un forfait bouygues à 60€ (à son nom) et il a laissé (volontairement ou pas) son portable chez cette femme. Il vient de recevoir la facture : 2000 € de communication. La banque fait évidemment opposition et mon frêre ne peut et ne veux payer un telle somme. Quels sont ces recours juridique?

Merci